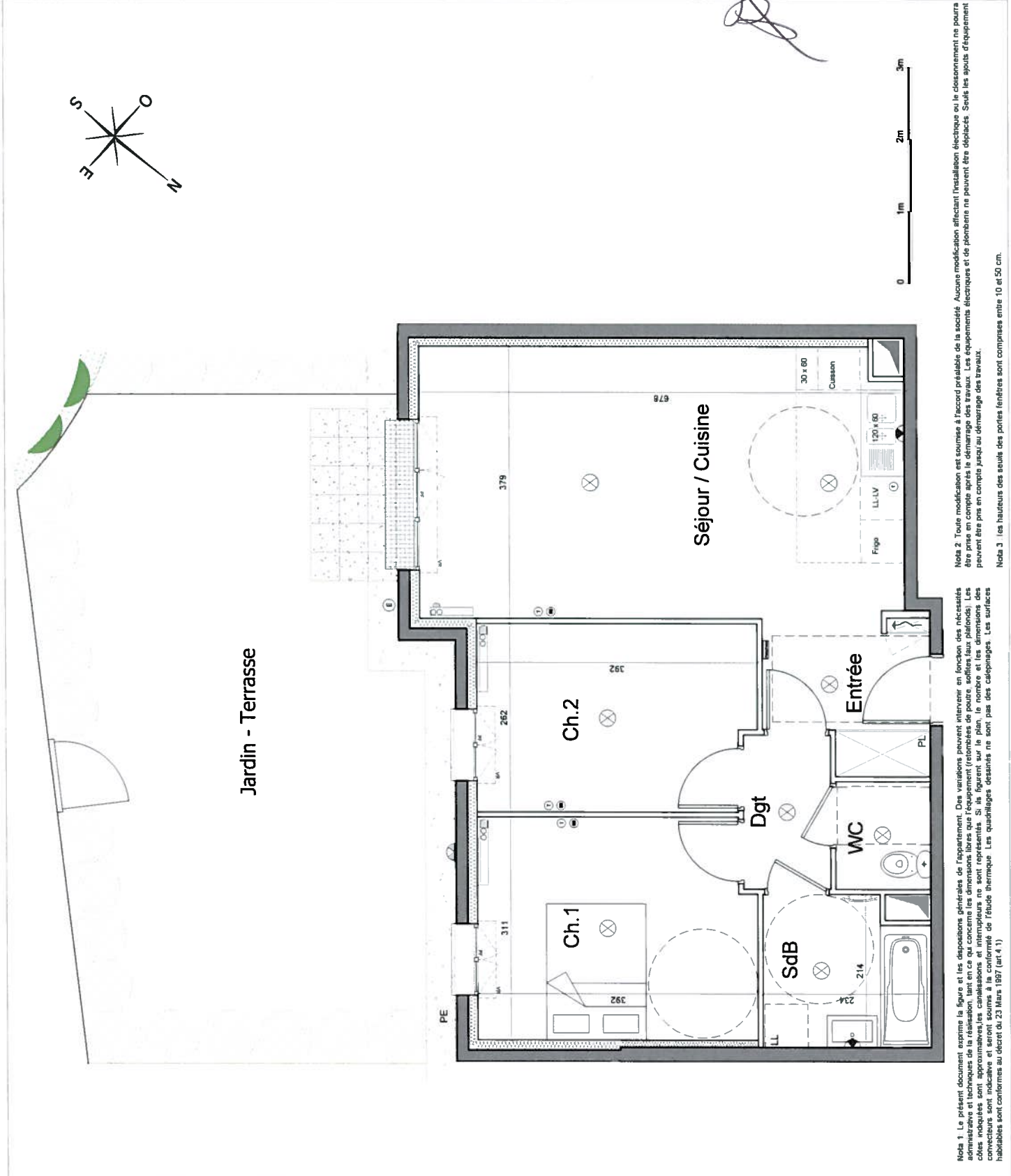




PIECES	Surface habitables	PL
Entrée	3.15	0.85
Séjour / Cuisine	25.75	
Département	2.60	
WC	2.00	
Salle de bain	4.70	
Chambre 1	11.90	
Chambre 2	10.00	

TOTAL HABITABLE	60.95
Terrasse	2.85
Jardin - Terrasse	46.50
TOTAL PRIVATIF	110.30

TABLEAU DES EQUIPEMENTS	
Tableau distributeur	Faîces plafonds / soffites
Visiophone	Radiateur
Plafonnier	Sèche serviette
Sortie applicative	F
N = 1.80m	PF
N = 1.80m	VR
Prise téléphone	PE
Prise TV/FH	
Prise blanche	



Nota 1. Le présent document expose la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retourneuses de poutre, soffites/auis plafonds). Les cotes indiquées sont approximatives, les connotations et interruptions ne sont pas représentées. Si la figure sur le plan, le nombre et les dimensions des connecteurs sont indiqués, ils sont à l'usage de l'installateur. Les quantités des matériaux ne sont pas des casings. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1967 (art 4.1).

Nota 2. Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le classement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être défectueux. Seuls les apports d'équipement peuvent être pris en compte jusqu'au démarrage des travaux.

Nota 3. Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 10 et 50 cm.